

LES RESEAUX SOCIAUX

Le terme désigne un site internet permettant à l'internaute de s'inscrire et d'y créer une carte d'identité virtuelle appelée le plus souvent "profil". Le réseau est dit social parce qu'il permet d'échanger avec les autres membres inscrits sur le même réseau : des messages publics ou privés, des vidéos, des photos, des jeux ... L'ingrédient fondamental du réseau social reste cependant la possibilité d'ajouter des "amis", et de gérer ainsi une liste de contacts qui peut compter des dizaines, des centaines, des milliers voir ... des millions de contacts.



Ces dangers guettent, particulièrement, les adolescents car ils sont les premiers à avoir adopté ce réseau social. C'est pour cette raison qu'ils en sont les premières victimes.

Les adolescents peuvent être victimes :

- d'harcèlement moral,
- d'injures,
- photos obscènes ...

Plus grave encore, les adolescents y partagent leur vie privée **sans se rendre compte que leur intimité est exposée publiquement**. De plus en plus de soucis se déroulant à l'école s'immiscent sur Facebook ce qui n'est pas fait pour aplanir les choses.

L'exposition des conflits et disputes sur ce site entraîne de réelles débordements et peut aller jusqu'au harcèlement moral.

Les directions d'établissements sont face à de nouvelles formes de difficultés qui risqueraient de s'amplifier, sans actions préventives des adultes (parents, enseignants ...).

Définition du terme "AMI" sur les réseaux sociaux : "Ami" désigne "contact", il ne s'agit pas toujours de vrai ami comme nous pouvons l'entendre. Votre enfant peut être en contact avec un "ami" qui correspond à un ami d'ami, d'ami, d'ami ... soit ... **un parfait inconnu**.

Attention aux Réseaux Sociaux :

<p>Comment les enfants peuvent s'attirer des ennuis</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le cyberharcèlement implique l'utilisation de téléphones portables ou d'Internet. • Piratage de musiques et de logiciels — Les enfants peuvent facilement télécharger des musiques et des films protégés par le droit d'auteur ou faire des copies illicites de logiciels. Ces activités sont assimilables à un vol et, comme l'industrie du disque l'a démontré, les propriétaires des œuvres n'hésitent pas à recourir à des poursuites pour infraction à la loi. • Calomnie et diffamation — certains sites procurent aux enfants et aux adolescents un vaste champ d'expression et de défolement qu'ils utilisent sans modération. Ces attaques peuvent parfois aller jusqu'à la calomnie ou la diffamation. • Escroqueries en ligne — Si des enfants peuvent acheter des choses qu'ils ne peuvent pas payer, il faut savoir qu'ils peuvent tout aussi bien être tentés de vendre des choses qui ne leur appartiennent pas... Par exemple, il est assez facile d'ouvrir un compte d'enchère en ligne, de photographier le VTT du voisin et de le mettre en vente avec l'intention d'empocher l'argent et de disparaître virtuellement dans la nature.
<p>Comment s'en protéger</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Se méfier de tout le monde. Les photos et les profils exposés sont souvent trompeurs, • Utiliser des paramètres de confidentialité sur les profils pour que seuls les amis proches puissent accéder à ces informations, • Ne pas publier les dates de congé ou d'autres informations qui pourraient vous exposer à des risques d'infractions • Ne pas publier d'informations qui pourraient ruiner vos nouvelles opportunités de carrière, car les employeurs potentiels utilisent souvent les sites de réseau social, • ...

